Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Maintenue sur cette base, l'émulation ne sera pas à redouter elle pourra, au contraire, compter parmi les moyens disciplinaires les plus moraux et les plus efficaces.

IX. Conclusions

1° Il n'y a point d'enseignement possible sans discipline.

2° Il n'y a point de véritable discipline en dehors de l'amour réciproque du maître et des élèves.

3° Les élèves n'aimeront leur maître qu'à condition que celui-ci les aime le premier.

4° Le sentiment religieux inspire le respect dû à l'autorité.

5° Les récompenses sont utiles, mais il faut les accorder avec discernement.

6° Les punitions sont nécessaires, mais elle doivent être réservées aux fautes réelles.

7° Un enseignement méthodique et une sage organisation contribuent puissamment à établir la discipline.

8° L'émulation est un puissant moyen disciplinaire, mais la rivalité qui en revêt les apparences est dangereuse.

Fétigny, 10 décembre 1880.

A. Renevey, inst.

BIBLIOGRAPHIE.

I. **Premières lectures des petits enfants,** d'après la méthode Frœbel, par E. Dupuis (in-12, Paris, Delagrave, 15, rue Soufflot, 1881).

Le nouveau livre de lecture que nous annonçons aujourd'hui est charmant pour le contenu et pour la forme. Il peut, par sa bonne disposition, faire suite à n'importe quel syllabaire. Qu'on se serve en principe de la méthode synthétique ou de la méthode analytique, l'enfant arrive toujours à savoir syllaber; mais il est certain que cette dernière donnera des résultats plus prompts.

Le livre débute donc par un certain nombre de morceaux syllabés en gros caractères (jusqu'à la page 27). Plus loin les caractères diminuent en grosseur, et les mots ne sont plus syllabés. Enfin, sans s'en apercevoir, et dès la page 56, les caractères sont ordinaires. L'enfant est ainsi amené à lire couramment en petits caractères. Voilà pour la disposition matérielle du livre.

Quant au texte, il commence par de petits récits, des contes enfantins ayant un but moral déterminé et bien à la portée du lecteur. La lecture de ces petits morceaux est attrayante, car l'enfant voit devant lui les personnages. Il peut se mettre à leur place et en juger lui-même; mais il appartient à l'initiative du maître de le faire raisonner. A toutes les deuxième ou troisième pages se trouve une leçon de choses tout à fait élémentaire disposée sous forme de *quatrain*. L'enfant apprend ces petites pièces; il en retiendra donc toujours le contenu. Nous pourrions en citer bon nombre de très jolis. Bornons-nous à celui-ci :

LA FILEUSE

La mère saisit sa quenouille,
Prend du lin, des lèvres le mouille,
Tourne le fuseau, le rouet ;
Le lin se tord : le fil est fait.

Il est bon de le dire, ce quatrain n'est appris qu'après une leçon de choses donnée sur le lin et les vêtements. Nous aimerions encore citer le « Refrain de l'aiguille », qui est un modèle dans son genre.

L'ouvrage se termine par des leçons pratiques : leçons de choses sur les formes, les couleurs, les objets, les métiers, accompagnées de nombreuses gravures. Ces leçons, d'après la méthode Frœbel, ne sont assujetties à aucune règle : le maître peut les développer considérablement suivant les circonstances.

II. **Les premières leçons de choses usuelles,** par E. Dupuis. (Paris, Delagrave, 1881, in-12, 80 cent.)

Ce second volume fait suite au premier, et pour la disposition et pour le choix des matières.

Comme son titre l'indique, cet ouvrage est un recueil de leçons de choses pouvant servir de guide à l'instituteur.

Les premières leçons sont essentiellement morales, puis viennent les leçons sur les *aliments,* le pain et toutes les phases que subit le grain de blé depuis son entrée en terre jusqu'à ce qu'il ait passé au four, on passe aux autres aliments. Viennent ensuite les leçons sur l'*habitation,* les bois, les métaux et les minéraux ; puis le *vêtement.* Les leçons sur l'*éclairage* et les aliments de celui-ci ainsi que sur les phénomènes de chaque jour achèvent l'ouvrage. De temps à autre, des histoires intéressantes viennent piquer la curiosité de l'enfant, et lui gravent dans la mémoire ce qu'il a apprîs dans les leçons que le maître lui a données.

Donner à la curiosité naturelle de l'enfant une direction méthodique, en retenant son attention sur les choses qui l'environnent, qu'il voit, touche, manie, emploie sans les bien connaître, et en lui fournissant des explications précises, mais toujours simples et familières sur la nature des choses, leurs propriétés, leurs avantages, leurs inconvénients, le parti qn'on en peut tirer, etc., faire naître chez l'enfant, à l'occasion de ces leçons, le sentiment du devoir, du respect, de l'obéissance, de la charité, l'amour du travail, la patience, la modestie, l'esprit d'économie, d'ordre, etc., et par suite réprimer en lui les mauvais penchants, l'égoïsme, l'orgueil, la colère : tel a été le but sans cesse poursuivi par l'auteur.

Ajoutons pour terminer, que chaque leçon est accompagnée d'une ou plusieurs gravures.

Nous recommandons donc cet ouvrage à tous les instituteurs; nous le leur recommandons comme un guide sûr pour la préparation et pour la marche à suivre dans les leçons de choses; ce que nous leur conseillons de plus, c'est une collection de ces objets usuels. Pestalozzi faisant un jour une leçon de choses sur la *fenêtre* leur en montrait une gravure; alors les enfants lui demandèrent si ce n'était pas mieux de voir la fenêtre elle-même: elle était près d'eux..... Une collection comme nous l'entendons ne coûtera que peu de peine: tous les objets, matériaux, etc. sont *usuels;* peu à peu elle augmentera, et bientôt elle sera complète; elle sera classée d'après les trois titres que nous avons passés en revue plus haut. Nous l'avons faite, nous suivons Dupuis, et nous en sommes très satisfait. Nos collègues n'auraient pas à regretter la dépense faite pour l'acquisition de ces petits ouvrages ni les peines qu'ils se donneront pour former une collection d'objets usuels. S., Inst.

Cahiers d'école réglés, *pour les différents genres d'écriture, et quadrillés pour le dessin.* Unterstrass près Zurich, J. Ehrsam-Peter. (Voir aux annonces.)

La collection des cahiers que nous annonçons aujourd'hui est destinée d'abord aux travaux journaliers des élèves, puis aux exercices de calligraphie et de dessin. — Elle se compose de 24 cahiers très bien gradués. — Les premiers cahiers (N° 2 à 6) ont des lignes espacées de 7.5 à 9.5 mm. Il est à regretter que les N° 7 à 12 soient réglés un peu trop à la manière française: les lignes trop espacées les unes des autres; mais ils n'en présentent pas moins une suite bien comprise et peuvent parfaitement servir à indiquer la hauteur des petites majuscules.

Les N° 13 à 19 en format oblong sont destinés aux exercices calligraphiques, et conviennent on ne peut mieux aux écoles qui ne sont pas déjà dotées de l'une des méthodes Godchaux ou Rollin, Clerget, Bardot ou Victorin.

Dans ce dernier cas, les cahiers étant tout préparés, le maître n'a qu'à mettre ses élèves à l'ouvrage, le modèle est auprès d'eux; son travail se borne à signaler les défauts généraux. — Il n'en est pas de même avec l'emploi des cahiers de M. Ehrsam-Peter. L'instituteur, suivant la méthode Guignand, de Lausanne, écrit le modèle en vue au tableau noir, en faisant ses observations, puis les élèves travaillent à l'imiter dans leurs cahiers règlés en doubles lignes de différentes grandeur, suivant le modèle, N°s 13 à 21. Le maître corrige chaque élève en particulier et signale au tableau noir les fautes communes.

Si le maître veut enseigner le dessin, qu'il quadrille le revers d'un tableau noir. Ce sera le principe suivi par l'éditeur pour ses cahiers de dessin. Le travail sera sensiblement facilité, il n'y a pas de doute.

Les cahiers dont nous parlons sont composés de 12 feuilles

(24 pages) de fort papier avec doublure en solide papier bleu, bien cousus, et accompagnés d'une feuille de papier fongeant. Ils sont, malgré cela, et outre l'avantage de la règlure, d'un excessif bon marché, comparés à ceux que nous avions jusqu'à ce jour.

Plusieurs instituteurs fribourgeois viennent de se procurer quelques-uns de ces cahiers pour leurs écoles; ils s'en trouvent bien. G., Inst.

Concours ouvert pour l'élaboration d'un livre de lecture à l'usage des écoles primaires françaises du canton de Fribourg.

La Direction de l'Instruction publique, après avoir pris connaissance du résultat des travaux présentés par la commission chargée d'élaborer un programme détaillé pour la composition d'un livre de lecture divisé en 3 degrés, a décidé d'ouvrir un concours dont voici les conditions:

1° Le livre de lecture sera divisé en trois volumes, correspondant aux trois degrés des écoles primaires;

2° Ce livre sera rédigé d'après les vignettes destinées à chaque volume et ne pourra excéder:

8 feuilles de 16 pages pour le 1er degré ou degré inférieur;
10 à 12 feuilles de 16 pages pour le 2e degré ou degré moyen;
14 à 16 feuilles de 16 pages pour le 3e degré ou degré supérieur;

3° Le but de ce livre sera de servir de base pour l'enseignement gradué et pratique de la langue maternelle et d'auxiliaire pour l'étude des branches accessoires, conformément au règlement des écoles primaires;

4° Ce cours de lecture, traitant des connaissances générales, fera une part importante au pays et aux besoins de la population, tant sous le rapport des sujets à traiter que sous celui des auteurs à reproduire.

Le programme détaillé des sujets, ainsi que des vignettes, renfermés dans chaque volume du cours, peut être consulté au bureau de la Direction de l'Instruction publique;

5° Dans le but d'obtenir l'unité d'ensemble indispensable à toute œuvre littéraire, le même auteur devra s'occuper de la composition des 3 degrés réunis, ainsi que du guide du maître, correspondant à chaque partie de l'ouvrage;

6° On recommande comme modèle à imiter les livres de lecture, en usage dans le canton de Berne, de Schwytz, etc., comme aussi les ouvrages belges de Hollebeke, qui tous peuvent être consultés par les auteurs, au bureau de la Direction de l'Instruction publique. On pourra aussi s'approprier, par des traductions ou par des imitations, les meilleurs morceaux traités dans d'autres livres allemands ou français, moyennant les indications de la source où les sujets auront été puisés;

7° Toute personne est admise à concourir;

8° La composition du livre de lecture, mis au concours, peut être le fruit d'un travail collectif, en ce sens que plusieurs auteurs peuvent s'associer et travailler en commun pour la rédaction de l'ouvrage en question;

9° L'auteur du livre adopté, recevra un prix qui ne pourra être inférieur à 800 fr., ni dépasser 1,200 fr. Cela d'après la valeur du travail.